

INFORMATIONS SUR LES COURS D'ÉTÉ 2017

Commission scolaire de St-Hyacinthe	Commission scolaire de St-Hyacinthe	Commission scolaire des Patriotes
<p>Lieu : Les inscriptions se feront à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme le 29 juin de 13h à 20h et le 30 juin de 8h à 16h ou à la Polyvalente Robert-Ouimet le 28 juin de 13h à 17h et le 29 juin de 8h à 16h. Les cours auront lieu à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme 2700, avenue T.D. Bouchard, St-Hyacinthe, J2S 7G2.</p> <p>Documents à fournir : Dernier bulletin de l'école pour secondaire 1,2 et 3 et relevé du Ministère pour les 4^e et 5^e secondaire. S'il y a lieu, le plan d'intervention.</p> <p>Paiements : Pour PHD, par argent comptant ou carte de débit. Aucun chèque n'est accepté. Pour PRO, par argent comptant ou chèque.</p> <p>Information : Site internet : https://www.cssh.qc.ca/SiteWeb2010/Documents/Secondaire/Dépliant_Cours%20été_2017.pdf</p>	<p><u>Seulement pour les cours de 4^e et 5^e secondaire</u></p> <p><u>Préparation aux reprises d'examens du Ministère</u></p> <p>Lieu : Les inscriptions se feront à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme le 5 juillet de 13h à 20h et le 6 juillet de 9h à 16h.</p> <p>Documents à fournir : Le dernier bulletin de l'année en cours, le relevé de notes du Ministère et le plan d'intervention si des mesures d'adaptation sont à prévoir.</p> <p>Paiement : Argent comptant, par débit ou par carte de crédit (Visa ou Mastercard)</p> <p>Information : http://www.cssh.qc.ca/SiteWeb2010/Documents/Secondaire/Dépliant_Conférence_2017.pdf</p>	<p>Lieu : Les inscriptions se feront à l'école secondaire Polybel, le 4 juillet 2017 de 16h00 à 21h00 pour les cours de 1,2 et 3 et pour les cours de 4^e et 5^e secondaire, les inscriptions auront lieu le 5 juillet 2017 de 13h à 19h00. Les cours auront lieux à l'école secondaire Polybel, 725 rue De Lévis, Beloeil, J3G 2M1.</p> <p>Documents à fournir : Dernier bulletin de l'école pour secondaire 1,2 et 3 et relevé du Ministère pour les 4^e et 5^e secondaire. S'il y a lieu, le plan d'intervention.</p> <p>Paiements : Par carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou par débit. Aucun chèque, ni argent comptant n'est accepté.</p> <p>Information : courriel : coursete@csp.qc.ca Téléphone : (450)441-2919 #3785 Site internet : http://csp.ca/parents-et-eleves/cours-dete/</p>

Commission scolaire des Chênes	Cours d'été en ligne	Cours complets
<p>Lieu : Les inscriptions se feront à la commission scolaire. Pour les élèves hors commission scolaire vous devez contacter la ligne Info-réussite pour connaître les modalités d'inscription. Les cours auront lieu à l'école secondaire La Poudrière 1125, Boul. Jean-de-Brébeuf, Drummondville, J2B 4T5.</p> <p>Documents à fournir : Dernier bulletin de l'école pour secondaire 1,2 et 3, le relevé du Ministère pour les 4^e et 5^e secondaire, le certificat de naissance et le formulaire d'inscription. S'il y a lieu, le plan d'intervention.</p> <p>Paiements : Par argent comptant ou carte de débit. Aucun chèque n'est accepté.</p> <p>Information : Courriel : cours.ete@csdeschenes.qc.ca Téléphone : (Info-réussite) 819-478-6700 poste 6666 Site internet : http://www.csdeschenes.qc.ca/documents/enseignement-secondaire/cours-ete/DepliantCoursEte2017.pdf</p>	<p><u>Seulement pour les cours de 3^e, 4^e et 5^e secondaire</u></p> <p>Centre de l'apprentissage en ligne offert par la C.S. Beauce-Etchemin</p> <p>Site internet : www.csbe.qc.ca (onglet cours en ligne)</p> <p>Période d'inscription : 29 juin au 6 juillet 2017</p> <p>Information : Téléphone : 1-855-233-2410</p>	<p><u>Seulement pour les cours de 4^e et 5^e secondaire</u></p> <p>À qui : Les élèves n'ayant jamais suivi le cours durant l'année scolaire 2016-2017</p> <p>Information : Communiquez avec le service d'orientation au (450) 742-5901 #432, #451 ou #453</p>

TRAITEMENT DES RÉSULTATS DE COURS D'ÉTÉ

- **NOTES DE 2^E ET 3^E SECONDAIRE :** L'élève qui réussit un cours d'été se verra promu au niveau supérieur dans la matière concernée sans toutefois qu'il y ait modification sur le dernier bulletin émis par Fernand-Lefebvre ou Bernard-Gariépy. C'est le document fourni par l'institution qui a dispensé le cours d'été qui fera foi de la réussite de ce cours.
- **NOTES DE 4^E ET 5^E SECONDAIRE :** L'institution qui dispense le cours d'été est responsable de faire parvenir le résultat du cours d'été au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. Après traitement du résultat par celui-ci, la nouvelle note devient définitive si elle s'avère supérieure à la précédente sinon la première note sera conservée.